



Communiqué de presse

le 27 mai 2005

## Le pôle d'échanges de Neully-Plaisance

### Programme de rénovation pour plus de confort et de service

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Île-de-France, approuvé en décembre 2000, a pour objectifs principaux la diminution du trafic automobile (-3%) et le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements moins polluants. Il prévoit - entre autres - **la modernisation de 143 pôles d'échanges (gares ou stations de métro), choisis parmi les plus importants de la région, dont celui de Neully-Plaisance.**

Le programme de rénovation du pôle de Neully Plaisance est co-financé par le Stif (Syndicat des transports d'Île-de-France), la Région Ile-de-France, l'Etat, la ville de Neully-Plaisance et la RATP. Il se déroule en plusieurs phases.

**Le site entre aujourd'hui dans sa première phase de travaux pour une durée de 13 mois.** Les travaux de mise en accessibilité de la gare RER et de rénovation de la gare routière qui débutent courant mai sont financés par le STIF (autorité organisatrice des transports d'Île de France) à hauteur de 59% (2,04 millions d'euros), par la Région Ile de France, à hauteur de 17% (0,60 millions d'euros) et par la RATP à hauteur 24% (0,82 millions d'euros).

Une seconde phase d'opérations financées au titre des crédits PDU mobilisera près de 3.086.000 euros. Le STIF, la Région Île de France et l'Etat participeront chacun à hauteur de 778 000 euros, la RATP à hauteur de 662 000 euros.

La ville de Neully-Plaisance qui a accepté de supporter un supplément de 15 000 euros s'investit dans ce projet à hauteur de 90 000 euros.

#### **Une gare RER accessible à tous**

- Deux ascenseurs ainsi que des passages élargis motorisés seront aménagés sur l'accès principal de la gare RER (avenue Gallieni, côté impair),
- un escalier mécanique sera installé direction Marne-la-Vallée – Chessy.

Ces équipements dont bénéficieront les voyageurs à besoins spécifiques faciliteront l'accès aux correspondances RER-Bus-Vélo.

#### **Une gare routière plus agréable**

Des espaces plus confortables seront proposés aux voyageurs. La signalétique et l'éclairage des cheminements piétonniers seront rénovés.

Des abris bus neufs, plus nombreux seront équipés du dispositif SIEL : Système d'Information En Ligne qui indique pour chaque ligne, le temps d'attente des deux prochains bus. Deux bornes interactives en libre accès offriront des services pratiques aux voyageurs et une connexion Internet.

### **Un trafic plus fluide**

La gare routière sera agrémentée d'un terre-plein arboré séparant les sens de circulation des bus. La capacité de stationnement simultané des bus sera augmentée.

Les circulations douces et notamment les vélos conserveront leur place privilégiée avec deux abris spécifiques et l' " Ilôt Vélos ", " station de service " situé au pied de la gare RER, qui propose gardiennage, réparation et location.

### **Des espaces plus confortables**

D'autres opérations regroupées au sein d'un comité de pôles suivront : il s'agit essentiellement du redimensionnement de l'accès Sud de la gare RER et de la création d'une nouvelle traversée piétonne de la RN34.

#### **Calendrier des travaux :**

Les premiers travaux débutent en mai 2005 pour une durée d'environ 13 mois.

**La circulation des bus (lignes 113, 114, 203, 214 et Noctambus G) et du RER A est garantie pendant toute la durée des travaux.**

Pour en savoir plus : [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)

Renseignements au 0 892 68 77 14 (0,34€/min)

#### Contacts presse :

Région Ile de France : Pascal BELARDI : 01 53 85 66 47

STIF : Marie France VILLEDIEU: 01 47 53 28 00

Mairie de Neuilly-Plaisance : François ANDELKOVIC : 01 43 00 96 16

RATP : Michel DUBOIS : 01 58 78 37 37